

Sujet : [INTERNET] Périodes supplémentaires vénerie sous terre

Date : Sat, 1 May 2021 07:46:58 +0000 (UTC)

De : Christiane Peray

JE M'OPPOSE radicalement à ce projet pour les raisons suivantes :

- La note de présentation ne communique aucun élément pouvant justifier cette action : RIEN sur l'effectif des ces populations, RIEN sur les dommages supposés causés par ces populations, RIEN sur les mesures préventives à mettre en oeuvre...

BREF UNE DECISION ABSOLUMENT PAS ARGUMENTEE ET EN CONTRADICTION AVEC L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION DE BERNE ET DE L'ARTICLE 424-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT QUI SOUTIENT UNILATERALEMENT UNE PRATIQUE BARBARE QUI MET EN PERIL LA SURVIE DE CETTE ESPECE.

Christiane Peray